



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, le 6 avril 2022

CM 2546/22

CT
ENFOPOL
COTER
JAI

COMMUNICATION

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Correspondant: twg@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2.281.99.83

Objet: Groupe du terrorisme

Date: 20 avril 2022

Heure: 9:30

Lieu: CONSEIL
BÂTIMENT LEX
Rue de la Loi 145, 1048 BRUXELLES

Format: 1+ 1

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Information de la Présidence

3. Partage des bonnes pratiques des services de lutte anti-terroriste dans le cadre de leurs missions (*CONFIDENTIEL UE/EU CONFIDENTIAL*)

- Présentation de la France
- Présentation de l'Espagne
- Présentation de la Belgique
- Présentation d'un Etat membre (*à confirmer*)
- Echange de vues

4. Évaluation semestrielle de la menace dans le domaine du contre-terrorisme par l'UE

7891/22 (à paraître)

- Echange de vues

5. Proposition de révision de la procédure relative aux contrôles de sécurité renforcés à l'encontre des personnes ayant franchies ou franchissant les frontières extérieures de l'UE à la suite des développements en Afghanistan

7892/22 (à paraître)

- Echange de vues

6. Projet de conclusions du Conseil : « Protéger les Européens du terrorisme : actions accomplies et prochaines étapes »

7227/1/22 REV 1 (à paraître)

- Echange de vues

7. Mise en œuvre du règlement (UE) 2021/784 relatif à la lutte contre la diffusion de contenus terroristes en ligne

7893/22 (*à paraître*)

- Présentation par la Commission
- Présentation par Europol
- Echange de vues

8. Informations sur les incidents terroristes djihadiste et extrémistes violents

9. Informations relatives à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

- Commission
- SEAE
- UE CTC
- Europol

10. Divers

NB: Les documents du Conseil sont disponibles sur le Portail des délégués.

Cette réunion va traiter des informations classifiées au niveau : "**CONFIDENTIEL UE/EU CONFIDENTIAL**".

Conformément aux règles de sécurité du Conseil, tous les délégués présents lors de l'examen de ces points, doivent posséder une **habilitation de sécurité personnelle (HSP) valide, au minimum du niveau "CONFIDENTIEL UE/EU CONFIDENTIAL"** afin d'accéder à la salle de réunion lorsque les points seront discutés.

Les délégués sont priés de noter que, conformément au règlement de sécurité du Conseil, seules les personnes titulaires d'une HSP valide et ayant le besoin d'en connaître, peuvent participer aux réunions quand ces informations classifiées doivent être discutées.

Les délégations sont priées de transmettre la liste des participants **au plus tard le 8 avril 2022 à 17:00 heures à l'adresse courriel suivante twg@consilium.europa.eu** afin de permettre à la direction Prévention et Sécurité de s'assurer que tous les participants disposent d'une HSP valide pour la réunion.

Vous devez envoyer les informations suivantes pour chaque délégué participant à la réunion : nom(s) de famille, prénom, nationalité, date de naissance, le nom de l'organisation/institution d'appartenance du délégué.

Sur la base de ces informations, si la direction Prévention et Sécurité ne dispose d'aucune information sur l'HSP des délégués, nous vous en informerons et votre autorité nationale de sécurité ou toute autre autorité nationale compétente ou l'officier de sécurité de votre organisation devra envoyer un certificat de l'HSP valide à l'attention de l'équipe en charge de la gestion des habilitations du secrétariat général du Conseil à l'adresse courriel suivante : security.clearances@consilium.europa.eu

- 1. Veuillez noter que les certificats envoyés par les délégués eux-mêmes ne seront pas acceptés.**
2. Veuillez indiquer la référence de la réunion dans le sujet pour un traitement plus rapide.
3. Veuillez noter que l'équipe d'habilitation enregistrera le certificat de l'HSP et que vous n'aurez pas à la renvoyer pour la prochaine inscription à une réunion classifiée, car le certificat de l'HSP sera conservé jusqu'à sa date d'expiration, sauf avis contraire.
4. Il est dans l'intérêt des participants de s'assurer que leur habilitation de sécurité personnel n'a pas expiré.

Aucune admission à la discussion d'un point classifié ne sera accordée aux délégués pour lesquels la direction Prévention et Sécurité n'a aucun certificat d'habilitation de sécurité personnelle enregistré ou qui ne peut pas présenter un certificat original et valide pour accéder à des informations classifiées de l'UE, délivré par leurs autorités nationales de sécurité ou par d'autres autorités nationales compétentes ou l'officier de sécurité de leur organisation.

Lors de la discussion des points CONFIDENTIEL UE/EU CONFIDENTIAL, **tous les appareils électroniques doivent être éteints**. S'ils ne peuvent pas être facilement désactivés, ils ne peuvent pas être conservés dans la salle de réunion.

De casiers sécurisés sont disponibles dans le bâtiment Justus Lipsius au niveau de l'Atrium (accessible jusqu'à 19h00) et aux étages 20 et 35 devant les salles de réunions.